

SEANCE DU 12 MAI 2011

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An DEUX MILLE ONZE et le douze mai à 18 heures et 30 minutes, Le Conseil municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. MIQUEL Eric. **Maire.**

Présents : M. **MIQUEL** Eric **Maire.** M. **MANENT** Jean-Philippe. M. **BRILAUD** Philippe. M. **LORENZI** Guy. Mme **FENARD** Pierrette. **Adjoint.**
HENKINET Nicolas, **BALAT** Eric, **BALMOISSIERE** Patrick. **M. ABASSIE** André.
CAZALET Marie-Noëlle **LAPEYRE** Jean. **RIQUELME** Stéphane, **TARISSAN** Martine,
ARROU Anne-Marie. **DE AMORIN** Pascale. **BELLOUR** Leila, **MIQUEL** Jean-Jacques.
ZAOUI Badis

Absents excusés : **M. MORENO. M. VERDIER. M. AUDUREAU. Mme DOTEZ** Nathalie

Procurations : **Mme DOTEZ** donne procuration à M. MIQUEL E.
M.VERDIER Donne procuration à M. MIQUEL J.J

Secrétaire de séance : M. MANENT

Le compte rendu de la séance du 20 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité

EXAMEN DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur Le Maire souligne que la municipalité a maintenu ses efforts afin de maîtriser les dépenses budgétaires en raison de la stagnation des recettes. Le budget prévisionnel de l'année 2011 en matière de fonctionnement sera en légère augmentation (30.000 € environ) par rapport aux dépenses de fonctionnement constatées au cours de l'exercice de l'année 2010.

Monsieur Le Maire informe également l'assemblée municipale que la TPU reversée par la communauté de communes à la ville sera diminuée du traitement versé à Madame BIGARD mutée depuis le 1^{er} janvier 2011 dans les services de la communauté des communes.

Monsieur MANENT présente ensuite les comptes administratifs de la commune en précisant que la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, au cours de l'année écoulée, doit être soulignée.

Monsieur MANENT remercie ensuite les services comptables de la Mairie et notamment sa responsable pour la qualité du suivi des dépenses ainsi que pour sa collaboration dans la préparation du budget.

Signature

Cachet

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 19

Date de convocation : 03/05/2011

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTREJEU
SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

Séance du 12 mai 2011 à 18 heures 30

*Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric MIQUEL, Maire de Montréjeu, délibérant sur le comptes administratifs de l'exercice 2010 dressés par Monsieur Eric MIQUEL, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives des exercices considérés,
1° lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :*

SECTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
résultats reportés		108 008.23	222 143.49		114 135.26	
opérations exercice	2 957 726.32	3 057 488.34	483 954.06	460 335.44	3 441 680.38	3 517 823.78
TOTAUX	2 957 726.32	3 165 496.57	706 097.55	460 335.44	3 555 815.64	3 517 823.78
résultats de clôture		207 770.25	245 762.11		37 991.86	
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 957 726.32	3 165 496.57	706 097.55	460 335.44	3 555 815.64	3 517 823.78
RESULTATS	-	207 770.25	245 762.11	-	37 991.86	-

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

résultats reportés		295 305.85	13 544.45			281 761.40
opérations exercice	159 958.01	168 336.71	451 852.29	514 512.83	611 810.30	682 849.54
TOTAUX	159 958.01	463 642.56	465 396.74	514 512.83	611 810.30	964 610.94
résultats de clôture		303 684.55		49 116.09		352 800.64
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	159 958.01	463 642.56	465 396.74	514 512.83	611 810.30	964 610.94
RESULTATS		303 684.55	-	49 116.09		352 800.64

SECTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
résultats reportés		401.89		271.18		673.07
opérations exercice	63 979.40	77 466.11	3 471.76	-	67 451.16	77 466.11
TOTAUX	63 979.40	77 868.00	3 471.76	271.18	67 451.16	78 139.18
résultats de clôture		13 888.60	3 200.58			10 688.02
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	63 979.40	77 868.00	3 471.76	271.18	67 451.16	78 139.18
RESULTATS		13 888.60	3 200.58			10 688.02

COMPTE ANNEXE POUR LA CAISSE DES ECOLES

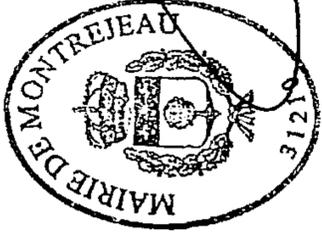
2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation des exercices et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations : **MANENT Jean-Philippe, BRILLAUD Philippe, FENARD Pierrette, LORENZI Guy, Adjoints, ABASSIE André, ARROU Anne-Marie, BALAT Eric, BALMOISSIERE Patrick, BELLOUR Leïla, CAZALET Noëlle, DE AMORIN Pascale, HENKINET Nicolas, LAPEYRE-SOULAS Jean, MIQUEL Jean-Jacques, RIQUELME Stéphane, TARISSAN Martine, ZAOUI Badis.**

Pour expédition conforme
Le Maire, **Eric MIQUEL**



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREJEAU

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION dressé par Madame GARCIA-SOUQUET, Receveur

L'an deux mille onze, le 12 mai à 18 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric MIQUEL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Date de convocation du Conseil municipal : 3 mai 2011

Présents : MIQUEL Eric, Maire, MANENT Jean-Philippe, BRILAUD Philippe, FENARD Pierrette, LORENZI Guy, Adjoint, ABASSIE André, ARROU Anne-Marie, BALAT Eric, BALMOISSIERE Patrick, BELLOUR Leïla, CAZALET Noëlle, DE AMORIN Pascale, HENKINET Nicolas, LAPEYRE-SOULAS Jean, MIQUEL Jean-Jacques, RIQUELME Stéphane, TARISSAN Martine, ZAOUI Badis (18 + 2 procurations).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations comptables effectuées

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- ~~Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :~~

Fait et délibéré les jour, mois et an que sus dit.

Au registre sont les signatures.



Pour expédition conforme :

Le Maire,
Eric MIQUEL

Signature

Cachet

**CE DE MONTREJEAU
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric MIQUEL, Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010,
Considérant la régularité des opérations comptables effectuées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

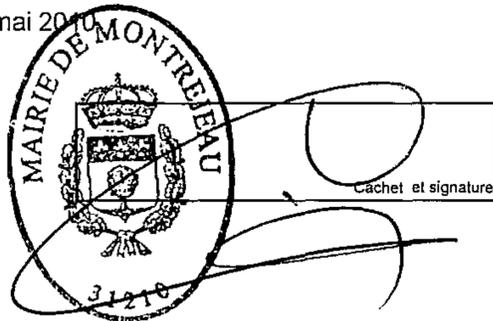
	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	271.18 €		- 3 471.76 €		- € -	3 200.58 €
FONCT	401.89 €		13 486.71 €			13 888.60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement*),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	13 888.60 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 200.58 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	10 688.02 €
Total affecté au c/ 1068 :	3 200.58 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à MONTREJEAU
Le 12 mai 2010



Délibéré par le Conseil municipal
Le 12 mai 2010

Nombre de membres en exercice : 22
Présents : 18
Suffrages exprimés : 20
Abs : 0 Pour : 20 Contre : 0

Date de la convocation : 3 mai 2010

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

**MONTREJEAU
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric MIQUEL, Maire,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010,
 Considérant la régularité des opérations comptables effectuées,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010,
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

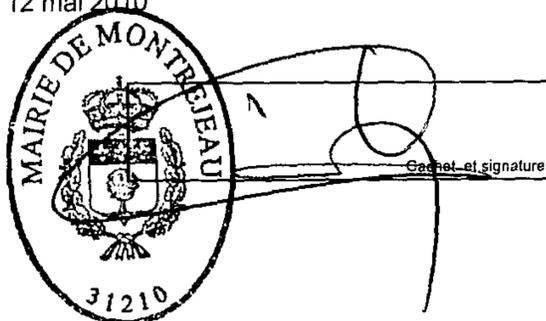
	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 222 143.49 €		- 23 618.62 €		- €	245 762.11 €
FONCT	330 151.72 €	222 143.49 €	99 762.02 €			207 770.25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement*),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	207 770.25 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	207 770.25 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	-
Total affecté au c/ 1068 :	207 770.25 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à MONTREJEAU
 Le 12 mai 2010



Délibéré par le Conseil municipal
 Le 12 mai 2010

Nombre de membres en exercice : 22
 Présents : 18
 Suffrages exprimés : 20
 Abs : 0 Pour : 20 Contre : 0

Date de la convocation : 3 mai 2010

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

Signature

Cachet

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2011



COMMUNE : 390 MONTREJEAU
ARRONDISSEMENT : 31 SAINT GAUDENS
TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE MONTREJEAU

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2010 ¹	Taux de référence communaux de 2010 ²	Taux d'imposition plafonnés 2011 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2011 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵	Part de CVAE imposée au profit de la commune ⁶
Taxe d'habitation.....	3 145 707	15,89	3 224 000	512 294	>>>
Taxe foncière (bâti).....	2 715 145	21,76	2 769 000	602 534	>>>
Taxe foncière (non bâti).	20 531	82,16	20 900	17 171	>>>
CFE.....				0	
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants ⁴				Total :	1 131 999

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1,236.070
Produit nécessaire à l'équilibre du budget

104 671
Total allocations compensatrices

1,131,999
Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)

Prélèvement pour le FSRIF

Prélèvement GIR ¹⁰

Produit de la CVAE ⁸

Produit des IFR ⁷

DCRTP

Versement GIR ¹⁰

2. CALCUL DES TAUX 2011 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2010 (col.2 ou 3) ⁶	Taux de référence 2011 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2011 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	15,89	15,89	3 224 000	512.294
Taxe foncière (bâti).....	21,76	21,76	2 769 000	602.534
Taxe foncière (non bâti).	82,16	82,16	20 900	17.171
CFE.....	>>>			
COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹¹		Produit fiscal attendu		
Produit attendu		1 131 999		
Produit à taux constants		(6 décimales)		
1,131,999 = 1				

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2010 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

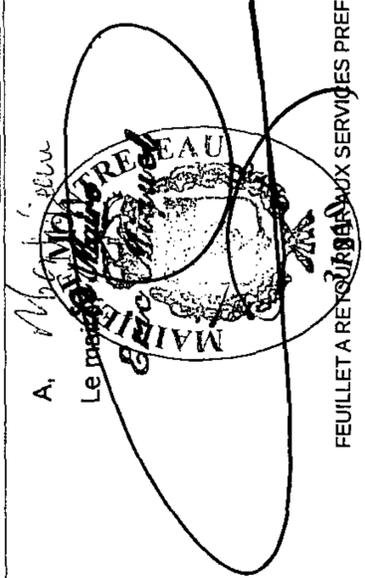
A, TOULOUSE Le préfet,

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES le

HERVE LE FLOCH-LOUBOUTIN

le 31 MARS 2011

A, MONTREJEAU le 16 mai 2011



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES

VOTE DES BUDGETS

Monsieur Le Maire précise que le budget 2011 de la commune est un budget « sage » mais réaliste.

Un effort doit être poursuivi dans le cadre de la rénovation des bâtiments.

Monsieur MIQUEL précise à nouveau que la mutation de Madame BIGARD Cécile au sein des services de la communauté des communes, a été réalisée dans le cadre du transfert des compétences et des moyens de la ville auprès de cette structure.

En conséquence un titre de recettes sera émis par la communauté des communes concernant le remboursement du traitement de Madame BIGARD.

Monsieur Le Maire précise que les dépenses et les recettes en matière scolaire sont progressivement inscrites sur le budget de la Caisse des Ecoles afin que chacun puisse avoir une vision claire des coûts engendrés au sein des écoles.

Toutefois, il sera nécessaire, précise Monsieur Le Maire, de poursuivre ces efforts en intégrant dans l'avenir les dépenses liées aux charges salariales des personnels intervenant dans le domaine scolaire et périscolaire.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'un poste d'enseignement sera sans doute supprimé dès la prochaine rentrée scolaire au sein de l'école maternelle, en raison d'une baisse importante des effectifs qui a déjà entraîné lors de la précédente rentrée scolaire, une suppression de poste à l'école élémentaire.

En raison de cette situation, souligne Monsieur Le Maire, le dossier d'aménagement et d'extension des locaux de l'école maternelle transmis au Conseil Général au cours de l'année 2010 ne sera sans doute pas considéré comme prioritaire par le Président de l'assemblée générale.

Monsieur MIQUEL précise également que la baisse continue depuis trois ans des enfants scolarisés à l'école maternelle rend très probable la fermeture d'un poste.

VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2011

Vu, les propositions budgétaires présentées par Monsieur Le Maire,

Vu, l'examen du budget par la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à l'unanimité pour l'année 2011 le budget de la commune se présentant comme suit :

- **La section de fonctionnement** s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **3.048.492 €**.
- **La section d'investissement** s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **1.328.438 €**
- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 123.427 €.**

VOTE DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Vu, les propositions budgétaires présentées par Monsieur Le Maire,

Vu, l'examen du budget par la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à l'unanimité pour l'année 2011 le budget de la Caisse des Ecoles se présentant comme suit :

- **La section de fonctionnement** s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **107.299 €**
- **La section d'investissement** s'élève tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **30.237€.**
- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement** s'élève à la somme de **21.649 €.**

VOTE DES TROIS TAXES (TH-TF-TFNB)

Monsieur Le Maire expose :

Il est souhaitable de ne pas augmenter les taux des trois taxes qui seraient fixées comme suit :

- Taxe d'habitation : **15.89 %**
- Taxe Foncière sur le bâti : **21.76 %**
- Taxe Foncière sur le non bâti : **82.16 %**

Le produit fiscal de ces trois taxes serait de 1.131.999 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter pour l'année 2011 les taux précités des trois taxes locales.

REVALORISATION DE LA PRIME ANNUELLE DES AGENTS DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose :

Nous avons envisagé au cours de la réunion du CTP du 18 avril 2011 de réévaluer la prime annuelle des personnels de la commune de 5 %.

Cette prime de 757 € **serait fixée à 795 € à compter du 1^{er} janvier 2011.**

Les autres primes attribuées dans le cadre du régime indemnitaire ne seront pas réévaluées car une refonte importante avait été réalisée par notre municipalité au cours de l'année 2009.

Nous appliquerons toutefois la revalorisation légale des bases effectuée chaque année par l'Etat ainsi que les hausses enregistrées par les changements de grades de certains agents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à inscrire au BP 2011 les crédits nécessaires à la revalorisation de la prime annuelle de 5 % dont le montant sera fixé à 795 € à compter du 1^{er} janvier 2011..

AUTORISE Monsieur Le Maire à inscrire au BP 2011 les crédits nécessaires à la réévaluation des bases des diverses primes dont les montants sont révisés annuellement par les services de l'Etat.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en application de ces mesures.

VOTE DU BUDGET DE L'EAU

Monsieur Le Maire présente le budget de l'eau et de l'assainissement, en précisant que des efforts importants sont toujours consentis afin de rénover le réseau d'assainissement

Les travaux de rénovation et d'extension du réseaux dans l'Avenue du Nord et dans la voie du Bicentenaire ont démarré il y a quelques semaines.

Des travaux seront réalisés également sur le chemin de Loubet et sur la route d'Ausson.

Monsieur Le Maire indique également que la redevance d'assainissement perçue sur les mètres cubes d'eau facturés aux habitants devra être révisée en fonction des travaux importants réalisés sur le réseau d'assainissement.

Cette redevance sera fixée dès le 01/01/2011 à 1.0206 € / m³ d'eau consommé.

VOTE DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu, les propositions budgétaires présentées par Monsieur Le Maire,

Vu, l'examen du budget par la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à l'unanimité, pour l'année 2011, le budget du Service des Eaux et de l'Assainissement se présentant comme suit :

- **La section de fonctionnement s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 877.535 €**
- **La section d'investissement s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 987.655 €**
- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 638.519 €**

AUGMENTATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire expose :

Notre collectivité s'est engagée à poursuivre les travaux de rénovation de son réseau d'assainissement ainsi que la mise aux normes de la station d'épuration afin de respecter les prescriptions législatives et réglementaires.

Nous réalisons actuellement une autre tranche de travaux concernant ***l'Avenue du Nord, la voie du Bicentenaire et le Chemin de Loubet.***

Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général et par l'Agence Bassin Adour Garonne.

Le coût restant à la charge de notre commune est de 83.767 Euros.

En conséquence nous devons augmenter la redevance d'assainissement perçue auprès des habitants bénéficiaires du réseau d'assainissement collectif.

Cette redevance calculée par mètre cube d'eau consommé était de 0.95 € et nous pourrions fixer à 1.0206 à compter du 1^{er} janvier 2001.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE de fixer à 1.0206 € à compter du 1^{er} janvier 2011 la redevance d'assainissement à 1.0206 € / m³ d'eau consommé.

REPRISE DE PROVISIONS SUR LE BUDGET 2011 DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur Le Maire expose :

Notre Trésorière nous informe qu'il existe au bilan du budget d'assainissement, depuis de nombreuses années, avant la mise en place de la « M 14 », une provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices au compte 15721.

Cette provision est constituée de charges prévisibles imputables à la section d'exploitation du budget.

Ces charges ayant été constatées depuis très longtemps, il s'avère nécessaire d'effectuer la reprise de cette provision durant l'année 2011.

Nous devons donc prévoir une opération budgétaire d'ordre mixte comme suit :

- Recettes au compte 7815 pour un montant de 94.892 €
- Emission d'un titre d'ordre mixte à ce compte pour un montant de 94.892,14 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à faire effectuer par les services comptables de la commune l'ensemble des opérations demandées par la Trésorerie, sur le budget 2011 du service des Eaux et de l'Assainissement.

ALIMENTATION ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC DES FUTURS CHALETS DE LA BASE DE LOISIRS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 12/10/2010 concernant l'alimentation HTA, ainsi que la Basse Tension et Eclairage Public pour les futurs chalets au lac, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

Commande 9AP105 : Basse Tension et HTA

- Mise en place d'une RAS HTA, avec la création d'une tranchée pure HTA d'une longueur d'environ 280 mètres ainsi qu'une tranchée commune comprenant la HTA, la Basse Tension et d'Eclairage Public d'une assistance de 220 Mètres.
- Fourniture et pose d'un poste urbain en 400KVA pour permettre la desserte des chalets,
- Création d'une tranchée pure pour le réseau basse tension en souterrain d'une longueur d'environ 600 mètres ainsi que la pose de 7 REMBT pour l'alimentation des divers chalets,
- Création d'une tranchée commune HTA (120 mètres) et aussi avec l'Eclairage public (160 mètres).

Commande 9AP106 : Eclairage public :

- Création d'une tranchée pure d'éclairage public souterraine d'une longueur d'environ 400 mètres avec la fourniture et pose de 12 ensemble « DISQ » comprenant chacun un mât cylindro conique en sublimation bois d'une hauteur de 5 mètres et d'une lanterne DISQ 36 LEDS 5700°K140,
- Fourniture et pose aussi de 17 Bornes « MONTANA » bois en 35 W IM,
- Tranchée commune avec la basse tension d'une longueur d'environ 600 mètres

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| • TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG) | 70 924 € |
| • Part gérée par le Syndicat (plafonnée à 650 €/parcelle) | 257 536 € |

• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	129 954 €
	TOTAL 458 414 €

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général,.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validations avant exécution.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et à prendre rang un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à couvrir cette contribution par voie d'emprunt et à prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

VENTE DE LA PARCELLE C n° 264 SITUÉE PLACE LARADE

Monsieur Le Maire expose :

Nous avons décidé de vendre un « bien sans maître » cadastré section C n° 264, situé place Bertrand Larade d'une superficie de 51 m².

Nous avons reçu les propositions suivantes :

- M. BOUNY Alain (2 bis, rue Jeanne d'Arc à MONTREJEAU) a transmis une offre d'un montant de 600 € le 15 mars 2011 une offre de 700 €.
- Mme VIGNAUD Claudine (20. Rue de l'Eglise à GOURDAN-POLIGNAN) a transmis le 23 mars 2011 une offre de 600 €.

En conséquence cette parcelle pourrait être vendue à M. BOUNY Alain qui a présenté la meilleure offre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à M. BOUNY Alain la parcelle cadastrée C n° 264 pour un montant de 700 €.

DECIDE de confier la rédaction de l'acte notarié aux services juridiques du Syndicat des Eaux de la Barousse et du Comminges.

ACQUISITION D'UN SECATEUR ELECTRIQUE POUR LES SERVICES TECHNIQUES**Monsieur Le Maire expose :**

Nos services techniques chargés de l'entretien des espaces verts de la commune doivent assumer des tâches de plus en plus importantes nécessitant l'acquisition d'un sécateur électrique.

Les établissements GARROS de Saint-Gaudens nous ont transmis un devis d'un montant de 1.695 € (HT) et de 2.027.22 € (T.T.C).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer l'achat de ce matériel auprès des établissements GARROS pour un montant de 1.695 € 5H.T.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à prélever les sommes nécessaires sur les crédits inscrits à la section d'investissement du BP 2011.

DECIDE de solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département.

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE A UNE STAGIAIRE EN FORMATION AU SEIN DE LA COLLECTIVITE**Monsieur Le Maire expose :**

Nous avons décidé au cours de notre séance du conseil municipal du 24 Juin 2010, d'attribuer une indemnité de 150 €uros aux stagiaires effectuant au minimum un mois de stage dans nos services.

Mademoiselle PORTHEAULT Laëticia a déjà réalisé un stage de trois semaines, **du 21 mars au 9 avril** et doit effectuer un autre stage d'une durée de trois semaines **du 14 juin au 2 juillet**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à verser une indemnité de 150 €uros à Mademoiselle Laëticia PORTHEAULT effectuant deux stages d'une durée globale de six semaines.

Avant la clôture de la réunion, Monsieur MIQUEL Jean-Jacques prend la parole afin d'exposer son point de vue sur la situation budgétaire de la commune.

Monsieur MIQUEL Jean-Jacques considère que la municipalité a bien géré la collectivité puisque le ratio de la dette par habitant a baissé (990 € / habitants).

La baisse des recettes de l'Etat, précise Monsieur MIQUEL Jean-Jacques, doit inciter toutefois à une grande vigilance et au développement d'un autofinancement indispensable au maintien de dépenses d'investissement.

La réunion est terminée à 20 H 55.

Signatures des membres présents

